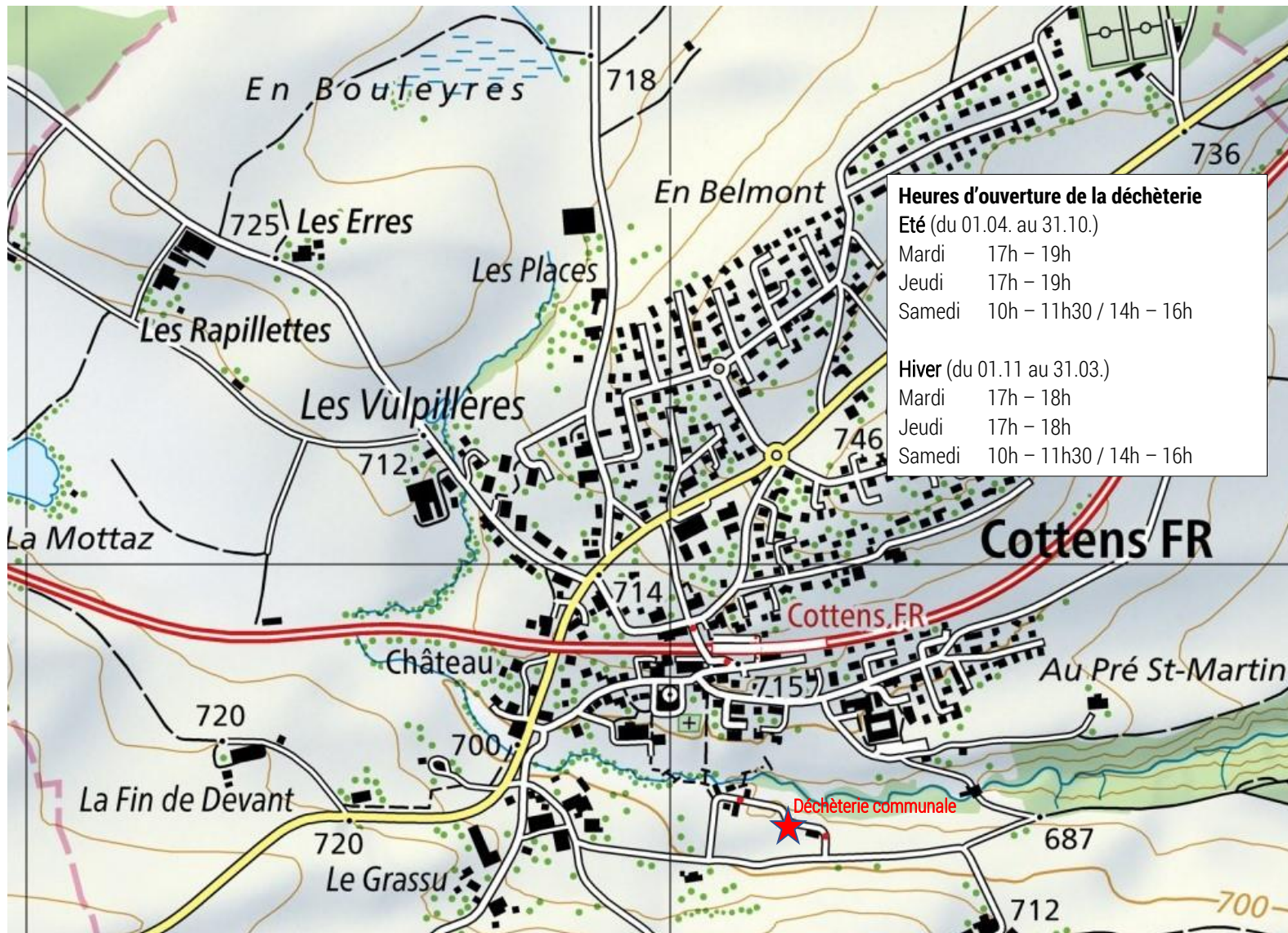




2024

# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



## Heures d'ouverture de la déchèterie

Été (du 01.04. au 31.10.)

Mardi 17h – 19h

Jeudi 17h – 19h

Samedi 10h – 11h30 / 14h – 16h

Hiver (du 01.11 au 31.03.)

Mardi 17h – 18h

Jeudi 17h – 18h

Samedi 10h – 11h30 / 14h – 16h



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



Cottens

s a i d e f

# Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## **Sacs officiels**

### **Prix de vente officiel :**

Sacs de 17 litres...CHF 1.00/pce - par rouleau de 10  
Sacs de 35 litres...CHF 2.00/pce - par rouleau de 10  
Sacs de 110 litres...CHF 6.00/pce - par rouleau de 5  
Clips de conteneur de 800 litres..CHF 35.00/pce

### **Points de ventes des sacs officiels**

- Denner, Cottens
- La déchèterie
- Le bureau communal
- Migros à Avry-centre
- Coop à Matran

## **Taxe de base annuelle**

La taxe de base est fixée au maximum à Fr. 150.- par personne (état au **01.01.2020 CHF 90.00**). Elle est facturée dès la majorité, pour l'année entière. Une exemption de la taxe de base est octroyée aux apprentis et étudiants jusqu'à leur 25ème année, sur présentation d'une attestation d'étude ou d'apprentissage.

Pour les commerces, artisans, hôtels, restaurants, EMS, indépendants, la taxe de base est fixée, selon son importance, au maximum à Fr. 5'000.-

## **Adresses utiles**

### **Bennes de chantier**

Andrey SA le Mouret.....0800 18 02 02 (gratuit)  
Baechler Transport SA, Corminboeuf....026 476 69 69  
Thommen SA, Givisiez.....026 460 75 80  
Rudaz Transports, Farvagny.....079 634 41 22  
Trans-Auto AG, Tavel.....026 494 11 57  
SRS SA, Rosé.....026 470 45 45

### **Elimination des matières organiques**

Fricompost, Châtillon.....026 401 04 50

### **Organisations caritatives**

- Coup d'Pouce, Cité-Bellevue 4, Fribourg, récupération d'objets en bon état tels que meubles, vaisselle, livres, etc.
- Communauté d'Emmaüs, Pisculture 6C, Fribourg, récupération et vente
- SOS Futures Maman, Monséjour 2, Fribourg, récupération d'habits et articles en bon état pour bébés

## **Contact et infos**

Rte du Centre 20  
Case Postale 31  
1741 Cottens FR  
026 477 93 00  
admin@cottens-fr.ch  
www.cottens-fr.ch

### **Déchèterie communale**

Route de Chavailles  
edilite@cottens-fr.ch  
Tel. 026 477 93 03

## **Mon réflexe TRI À LA SOURCE**

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

## **Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

## **Place des déchets verts**

L'accès à la place des déchets verts se fait au moyen d'un badge que vous pouvez obtenir à l'administration communale. Une caution de Fr. 20.- vous est demandée. Montant remboursable au retour du badge.

Horaire : du lundi au samedi de 07h00 à 21h00

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**

# Calendrier

## Cottens

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1 Lundi de Pâques		
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9 Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20 Lundi de Pentecôte	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30 Fête-Dieu	27
V			29 Vendredi Saint		31	28
S			30			29
D			31			30
L						
M						

# Calendrier

## Cottens

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1  Fête nationale		3		
V 5		2		4	1  Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8  Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15  Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25  Noël
J	29	26	23	31	28	26  Saint-Etienne
V	30	27			29	27
S	31	28			30	28
D		29				29
L			30			30
M						31





## Comment bien trier ?



**Appareils électriques et électroniques**  
Sur les palettes avec cadres. Appareils électroménagers, jardinage, bricolage et hobbies, jouets avec composants électriques/électroniques. Ordinateurs, imprimantes, scanners, écrans, consoles, téléphones, tablettes, etc.



**Aluminium et boîtes de conserve**  
Dans le conteneur Aluminium & fer blanc. Les boîtes et autres objets en aluminium doivent être **propres et aplatis**. Pas d'emballage alu avec du plastique, papier ou carton.



**Aérosols**  
Dans le récipient "Aérosols". Uniquement boîtes et sprays aérosols, idéalement totalement vides



**Ferraille (objets métalliques)**  
Articles domestiques et vélos sans pneus. Toutes sortes de ferraille, sauf pièces détachées de véhicules.



**Déchets de jardin**  
Sur la dalle prévue à cet effet. Provenant de la tailles de haies (thuyas, laurales, noisetiers), copeaux de bois, feuilles, déchets organiques du jardin, sciure propre.

**Non admis :**



**Gazon & produits de scarification**  
Sur la dalle prévue à cet effet. Exclusivement la tonte du gazon et des produits de scarification. **Aucun autre matériel !**



**Déchets compostables ménagers**  
Sur la dalle prévue à cet effet. Epiluchures, coquilles d'oeuf, marc de café et de thé (avec filtres), fruits et légumes **crus**, litières végétales de petits animaux.



**Branches et tailles à composter**  
A déposer à l'endroit indiqué. Comme elles seront broyées, nous n'acceptons **que les troncs et souches de 10 cm de diamètre et 1,5 m de longueur maximum**. Si plus grands, à amener à Fricompost.



**Capsules Nespresso (aluminium)**  
Dans le conteneur spécial fourni par Nespresso. **Uniquement pour cette marque**. Les autres (Migros, Coop, etc.) doivent dans le sac à ordures officiel.



**Déchets encombrants combustibles**  
Dans la benne, uniquement ce qui ne passe pas dans un sac officiel. Matelas, canapés, fauteuils, tapis, meubles de jardin en plastique, etc. Volume et quantité d'un ménage.



**Déchets encombrants en bois**  
Dans la benne prévue à cet effet. Meubles en bois, tables, chaises, armoires démontées, bois traité, laqué, cageots démontés, poutre -> 2 m x 15 cm max.  
**Non admis :** traverses de chemin de fer, p.ex.



**PET**  
Aplatir les bouteilles et refermer le bouchon. **Uniquement les bouteilles de boissons**, à l'exclusion des flacons de lessive, shampoing, cosmétique, détergeant, huile, vinaigre, etc.



**Déchets inertes (petites quantités)**  
Max 1 m3. Pierres, briques, gravats, cailloux, vaisselle en verre, miroirs, verre de fenêtres, céramique, porcelaine, cendres.



**Verre**  
A trier selon la couleur dans les conteneurs appropriés. Enlever les capsules et bouchons. Pas de porcelaine, céramiques ou vaisselle en verre (ds les inertes), etc.



**Papier et carton**  
Défaire et aplatir les cartons (diminution du volume), le vieux papier en vrac dans la benne, vider les sacs ou cartons. Pas de carton ou papier souillé.



**Textiles et chaussures**  
Dans le conteneur de la Croix-Rouge fribourgeoise. Uniquement des habits propres, en bon état et emballés dans un sac bien fermé.



**Couche-culotte**  
A mettre dans un sac transparent qui sera collecté lors du ramassage des sacs à ordures officiels.



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
Dans le récipient prévu à cet effet. Dans la mesure du possible, ramener au point de vente.



**Piles et accumulateurs**  
Dans le récipient prévu à cet effet. Dans la mesure du possible, ramener au point de vente.



**Batteries au plomb**  
Dans le récipient prévu à cet effet. Dans la mesure du possible, ramener au point de vente.



**Huiles minérales et végétales**  
Dans le récipient prévu à cet effet.



**Déchets spéciaux des ménages**  
A retourner au point de vente/commerce spécialisé. Ne jamais jeter ces produits dans les WC ou les égouts car pas traités dans les STEP et contaminent donc directement les eaux.



**Peintures**  
Y.c. solvants : dans le récipient prévu à cet effet. Dans la mesure du possible, ramener au point de vente. Ne jamais jeter ces produits dans les WC ou les égouts car pas traités dans les STEP et contaminent donc directement les eaux.



**Médicaments**  
A retourner dans les pharmacies et drogueries. Ne jamais jeter ces produits dans les WC ou les égouts car pas traités dans les STEP et contaminent donc directement les eaux.



**Véhicules**  
**Non admis.** Les parties constituantes es épaves de véhicules doivent reprises par votre fournisseur ou éliminées aux endroits prévus à cet effet (Kaufmann Givisiez, p.ex.).



**Dépouilles d'animaux**  
**Non admis.** A amener à la Route de Grandcour 86 à Payerne, centre d'incinération des déchets carnés. [www.https://ccspapayerne.ch](https://ccspapayerne.ch). Petits animaux : déchèterie de Romont, Rte de Massonnens 4.



**Plastiques agricoles**  
**Non admis.** Les agriculteurs sont priés de les déposer, propres et gratuitement, chez Andrey SA, Rte du Pafuet 131, 1724 Le Mouret. Pas de filet à envelopper les balles de foin.



**Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale**  
payants  
Le ramasse des ordures ménagères se fait le **lundi**. Si le lundi est un jour férié, le ramassage a lieu en général le mardi. Voir le calendrier.

# DÉCHETS SPÉCIAUX

BIEN LES IDENTIFIER.  
BIEN LES ÉLIMINER.

## QUOI ?

Les déchets spéciaux sont des déchets qui, en raison de leurs propriétés physico-chimiques et des dangers qu'ils présentent pour l'homme et l'environnement, doivent être éliminés séparément. C'est pourquoi ils nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

## OÙ ?

Rapportez-les en priorité **au lieu d'achat** ou dans un commerce spécialisé, qui les élimineront gratuitement et de manière correcte. Si cela n'est pas possible, amenez-les:

- dans un centre régional de collecte ou à l'occasion d'une collecte mobile organisée par le Service de l'environnement (SEn),
- dans la déchetterie communale, uniquement si elle reprend ce type de déchets,
- dans un centre de tri de déchets ou auprès d'une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets spéciaux.

Les déchets d'entreprises ou les grandes quantités de déchets spéciaux (plus de 20 kg) ne sont pas repris dans les centres régionaux de collecte ou lors d'une collecte organisée par le SEn.

NE JETEZ PAS N'IMPORTE QUOI.  
N'IMPORTE OÙ. N'IMPORTE QUAND.  
N'IMPORTE COMMENT !



## QUAND ?

Vous connaissez les horaires d'ouverture de vos commerces habituels, de votre déchetterie communale et des centres de tri environnants: ils sont en général ouverts toute l'année.



Consultez notre agenda  
ainsi que la liste des  
déchets repris.



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn  
Amt für Umwelt AFU  
www.sen.ch



## Bonne nouvelle à la déchèterie

Le recyclage commence dans les ménages. **Des millions de tonnes de matériaux recyclables** dorment dans nos ordures ménagères.

Pour réduire la consommation de pétrole et d'autres matières premières, ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub>, une nouvelle **filière de récupération des emballages plastiques**, avec comme but leur **revalorisation**, a été créée par une entreprise innovante dans le canton de Thurgovie.

En collaboration avec notre fournisseur de services pour la déchèterie Andrey Transport, vous avez, tout de suite, la possibilité de diminuer le volume et le poids de votre sac à poubelle. En effet vous trouverez un **« Big Bag »** pour déposer tous vos emballages plastiques tels que :

Flacons de lessive, adoucissants, détergents, shampoing douche, produits de beauté et de soins du corps, bouteilles en plastique (lait, huile, vinaigre) briques alimentaires de type Tétrapak de lait ou/et de boissons (thé, jus de fruits), conteneur de fleurs ou plantes, pots de fleurs, yogourt, barquettes de charcuterie (propres), emballages en plastique (œufs, biscuits, viande).

Restent dans le sac à ordure : emballages très sales de grillades avec marinade, vaisselle jetable, jouets, tuyaux de jardin, sagex.

Les bouteilles de boisson en PET restent toujours récoltées séparément.

### Plastiques autorisés dans le « Big Bag »



Les pots de yaourts doivent être propres. Les containers à fleurs et les barquettes de charcuterie doivent être propres.

